

L'An deux mille dix-neuf, le vingt-quatre juin, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Perche se sont réunis au Pôle Enfance-Jeunesse, à Nogent-Le-Rotrou, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Perche pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 46

ETAIENT PRESENTS : 27 - **François HUWART**, Président, **Guy CHAMPION**, 1^{er} Vice-président, **Marie-Anne PICHARD**, 2^{ème} Vice-présidente, **Dominique FRANCHET**, 4^{ème} Vice-président, **Daniel BOSSION**, 5^{ème} Vice-président, **Philippe RUHLMANN**, **Philippe BELLAY**, **Francis VAUDRON**, **Pascal MELLINGER**, **Patrice LERIGET**, **Pierre FERRE**, **Marc LHUILLERY**, **Gilbert DALIBARD**, **Rudy BUARD**, **Annie SEVIN**, **Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU**, **Philippe RETOUT**, **Dominique WATTEBLED**, **Jean-Claude DORDOIGNE**, **Jérémie CRABBE**, **Thierry COSSE**, **Gérard DEVOIR**, **Josiane SEIGNEUR**, **Pierrette DENIS**, **Éric AGUILLE**, **Jean HAREAU**, **Patrick GOUIER**, délégués titulaires ;

REPRESENTES : 1 - **Pierre BOUDET** par Jacques MARTIN ;

POUVOIRS : 3 - **Didier BOUHET** à François HUWART, **Jean-Pierre BOUDROT** à Gérard DEVOIR, **Catherine MAUGER** à Thierry COSSE ;

ABSENTS : 15 – **Michel THIBAUT**, 3^{ème} Vice-président, **Claude EPINETTE**, **Thomas BLONSKY**, **Luc CALLU**, **Michel RICOUL**, **Yannick FRAPSAUCE**, **Catherine CATESSON**, **Gaëlle COULON**, **Harold HUWART**, **Marie POIRIER**, **Guy BOCQUILLON**, **Jean-Robert JACQUET**, **Alain JOSSE**, **Bertrand de MONICAULT**, **Gérard MORAND**, délégués titulaires ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Marc LHUILLERY

Etaient invités : Monsieur BOUET, Sous-préfet de Nogent-Le-Rotrou, excusé, et Madame la Trésorière Principale de la Trésorerie de Nogent-Le-Rotrou/Thiron Gardais/Authon du Perche, présente.

1. Ouverture de la séance

Monsieur Huwart ouvre la séance est accueille Madame PETRONI, nouvelle Trésorière de Nogent-le-Rotrou

1.1. Validation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 20 mai 2019

➔ Accessible sur le site internet : <http://www.cc-perche.fr/conseils-communautaires.html>

1.2. Nomination d'un secrétaire de séance : Marc LHUILLERY

1.3. Rappel de l'ordre du jour

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour et propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Création d'emplois saisonniers pour les accueils de loisirs
- Convention avec le Conseil Départemental pour l'entretien du bassin de rétention de la Flônerie à Margon en 2019 (fauchage, broyage)

A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent cette demande.

Délibération n°190624-01 - Création d'emplois saisonniers pour les accueils de loisirs

Monsieur le Président rappelle que, pour assurer le fonctionnement des accueils de loisirs durant les vacances d'été (ouverture en juillet et août pour les 3/5 ans et les 6/12 ans à Nogent le Rotrou, ouverture en juillet et deux semaines en août pour les 3/15 ans à Authon du Perche), il est nécessaire de créer des emplois saisonniers.

Les postes créés sont des emplois saisonniers autorisés par l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée permettant aux collectivités territoriales de recruter des agents non titulaires pour faire face à un besoin saisonnier, pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

Pour les équipes d'animations :

Durée hebdomadaire de service : 35 heures (horaires annualisés sur la période contractuelle)

Nature des emplois à créer :

- animateurs :
 - 4 postes d'adjoints d'animation 1^{er} échelon pour les animateurs non diplômés
 - 7 postes d'adjoints d'animation 3^{ème} échelon pour les stagiaires BAFA
 - 22 postes d'adjoint d'animation 5^{ème} échelon pour les animateurs BAFA
- Directeurs d'accueil de loisirs :
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal 2nde classe, 3^{ème} échelon, pour les BAFD stagiaires
 - 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2nde classe, 8^{ème} échelon, pour les BAFD

Pour le ménage et les repas :

Le personnel de cantine mis à disposition par la commune de Nogent le Rotrou durant l'année scolaire, en raison du planning de congés des agents, n'est pas suffisant pour assurer la cantine et le ménage de l'accueil de loisirs nogentais pendant les vacances d'été. Il est donc nécessaire de créer des emplois saisonniers d'Adjoint Technique Territorial de 2^{de} classe (échelle 3 – échelon 6) pour la période allant du 8 juillet au 30 août inclus.

Les horaires seront annualisés sur la période contractuelle.

Nature des emplois à créer :

- 1 poste à 18H00 (sera pourvu du 08/07 au 14/08)
- 1 poste à 25H00 (sera pourvu du 05/08 au 30/08)
- 2 postes à 20H00 (seront pourvus du 08/07 au 02/08)
- 1 poste à 11H00 (sera pourvu du 05/08 au 30/08)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à ouvrir les postes précités.

Délibération n°190624-02 - Convention avec le Conseil Départemental pour l'entretien du bassin de rétention de la Flônerie à Margon en 2019 (fauchage, broyage)

Rapporteur : Dominique FRANCHET

Dans la continuité du fonctionnement préexistant et dans l'attente d'une nouvelle organisation, il est proposé de conclure une convention avec le Conseil Départemental pour l'entretien du bassin de rétention de la Flônerie à Margon, pour l'année 2019.

Un agriculteur intervient également pour l'entretien du site, ainsi que Dunois Perche Insertion.

Le coût de l'entretien est estimé à environ 4 600 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise le Président à signer la convention et tous les documents s'y référant.

2. Rapports d'activité 2018

Délibération n°190624-03 - Rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes

Monsieur le Président présente le rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes aux Conseillers communautaires. Conformément à l'article L.5211-39 du CGCT, il sera transmis à l'ensemble des communes pour présentation aux conseillers municipaux (rapport joint en annexe de la présente délibération).

Il est également publié sur le site Internet de la Communauté de Communes :

<http://www.cc-perche.fr/telechargements.html>

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le rapport d'activité 2018 ainsi présenté.

Délibération n°190624-04 - Rapport 2018 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif (SPANC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2018;
- autorise la mise en ligne du rapport sur le site <http://www.services.eaufrance.fr>, conformément à l'arrêté du 26 juillet 2010, ainsi que sur le site Internet de la Communauté de Communes (<http://www.cc-perche.fr/assainissement-non-collectif.html>).

Délibération n°190624-05 - Rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

Le Conseil Communautaire est invité à prendre connaissance du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets que Monsieur le Président du SICTOM a transmis à la Communauté de Communes. Ce rapport contient les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service de collecte et de traitement.

Il est consultable sur le site Internet de la CdC : <http://www.cc-perche.fr/les-dechets-menagers.html>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport.

3. Maison de santé d'Authon du Perche

Délibération n°190624-06 - Marché de travaux et actualisation du plan de financement

Rapporteur : Guy CHAMPION

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la maison de santé d'Authon du Perche, une consultation a été lancée du 16 avril au 16 mai 2019. Le marché comporte 14 lots :

- Lot 1 : Dépollution – Désamiantage

- Lot 2 : Gros œuvre – Démolition – VRD – Ravalement
- Lot 3 : Charpente Bois – Mur à ossature bois
- Lot 4 : Couverture tuiles- Zinguerie – Bardage zinc
- Lot 5 : Etanchéité
- Lot 6 : Menuiserie aluminium – Serrurerie
- Lot 7 : Plâtrerie
- Lot 8 : Menuiseries intérieures bois
- Lot 9 : Ascenseur
- Lot 10 : Carrelage – Faïence
- Lot 11 : Faux-plafonds
- Lot 12 : Peinture – Revêtement de sols souples
- Lot 13 : Electricité
- Lot 14 : Chauffage – Ventilation - Plomberie

38 offres ont été reçues et analysées de façon détaillée en commission d'appel d'offres, avec l'appui du maître d'œuvre, le 03/06/2019 puis le 21/06/2019.

Les entreprises les mieux disantes sont les suivantes :

LOT	MONTANT HT	ENTREPRISES MIEUX DISANTES	
01- Dépollution - désamiantage	14 956,00	SNTTC	Lucé (28)
02- Gros œuvre - démolition - VRD - espaces verts - ravalement	314 720,73	VERGNAUD Bâtiment	Nogent le R.(28)
03- Charpente bois - murs à ossature bois	32 547,32	DELAUBERT Constr.	Condeau (61)
04- Couverture tuile + bardage zinc	56 345,57	DELAUBERT Constr.	Condeau (61)
05- Etanchéité	21 468,53	DELAUBERT Constr.	Condeau (61)
06- Menuiserie aluminium - serrurerie	34 417,24	FFS	Nogent le R.(28)
07- Plâtrerie	26 751,00	THEMYNA SAS	Mondoubleau (41)
08- Menuiseries intérieures bois	-	A relancer	
09- Ascenseur	-	A relancer	
10- Carrelage - faïence	17 728,90	LEDOUX Carrelage	Mignièrès (28)
11- Faux plafond	7 438,00	THEMYNA SAS	Mondoubleau (41)
12- Peinture - revêtement de sols souples	19 500,00	LEDUC	Nogent le R.(28)
13- Electricité	37 873,80	ENERSCIENCE	Alençon (61)
14- Plomberie - chauffage - ventilation	56 400,00	CPC	Lucé (28)
TOTAL LOTS ATTRIBUES	640 147,09		

Un surcoût de 111 147,09€/HT est constaté par rapport au prévisionnel de la phase APD (hors lots 8 et 9).

Le plan de financement est modifié comme suit :

Dépenses (HT)		Recettes	
Etudes	15 238 €	Région CRST	
Acquisition foncière et/ou immobilière	80 000 €	- Subvention de base	202 175 €
Travaux de construction ou de réhabilitation	698 147 €	- Bonification (le cas échéant)	
Honoraires (maîtrise d'œuvre...)	66 427 €	Etat	202 175 €
Frais divers	78 000 €	Département	60 000 €
		Mairie d'Authon du Perche (fonds de concours)	40 000 €
		Territoire d'Energie	11 250 €
		Autofinancement CC Perche	422 212 €
TOTAL	937 812 €	TOTAL	937 812 €

Un autofinancement complémentaire de 117 862 € devra être trouvé en 2020 (recours potentiel à l'emprunt si nécessaire).

M. BUARD demande si des investigations ont été lancées pour trouver des remplaçants aux médecins en place. Il précise également que beaucoup de maison de santé voient le jour actuellement (Ceton, Le Theil sur Huisne), ...
M. LERIGET indique que les médecins s'occupent de cela.

M. HUWART rappelle le fonctionnement particulier et novateur sur Authon du Perche. Il précise que le projet de Maison de santé est conçu comme un pôle d'équilibre, en lien avec Nogent le Rotrou.

M. LERIGET indique que le Dc AMARI s'est installée dans la perspective de la future maison de santé.

M. BUARD demande s'il n'aurait pas été préférable de réhabiliter l'ancienne Trésorerie ?

Mme PICHARD répond que non car il est préférable d'opter pour la centralité, la proximité des commerces et de la pharmacie. Elle ajoute que les médecins ont des contacts, notamment via les remplacements.

M. HUWART estime que les maisons de santé restent l'avenir et qu'il est toujours préférable de privilégier les centres bourgs.

M. BUARD est convaincu que le projet est important mais il regrette le coût élevé.

M. HUWART indique que les projets sont toujours moins chers en périphérie. Ce fut le cas sur Nogent le Rotrou pour la piscine et le cinéma.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- retient les entreprises les mieux-disantes à l'issue des consultations, telles que présentées,
- décide de relancer un marché pour les lots 8 (menuiseries intérieures bois) et 9 (ascenseur),
- délègue au Président l'attribution de ces deux lots à l'issue de la consultation,
- autorise le Président à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce marché.
- Valide le plan de financement actualisé tel que présenté
- Autorise le Président à solliciter les subventions

4. Habitat

Délibération n°190624-07 - Programme d'actions habitat

Suite au diagnostic « habitat-logement » réalisé avec l'appui du cabinet Urbanis U2E, il est proposé de mettre en œuvre un programme d'actions « habitat » sur la période 2019-2023.

Les principaux enjeux identifiés sont les suivants :

- Faciliter les parcours résidentiels des ménages et répondre aux besoins spécifiques de logement :
 - Attirer les jeunes ménages et les familles sur le territoire
 - Encourager l'adaptation des logements existants aux besoins des personnes âgées ou handicapées
- Améliorer la qualité du parc privé existant et lutter contre la précarité énergétique
- Réduire la vacance dans le parc privé et public, et en particulier dans les centres-villes
- Préserver et valoriser le patrimoine architectural et paysager
- Relancer la production de logements, en veillant à densifier les centres-bourgs

Le programme d'actions comprendrait 10 actions regroupées au sein de 3 axes :

AXE I. Améliorer la qualité du parc privé existant et promouvoir un habitat durable et attractif

1. Conduire une opération de réhabilitation du parc privé dans les centres villes de Nogent-le-Rotrou et Authon-du-Perche, en lien avec l'opération Action Cœur de ville
2. Encourager la réhabilitation du parc privé en secteur rural et dans les centres-bourgs (en particulier adaptation des logements et rénovation thermique)
3. Mener une opération « façades » sur un périmètre identifié et phasé

AXE II. Rééquilibrer l'offre sociale et garantir la mixité

4. Appuyer la démolition de l'offre sociale existante inadaptée dans le quartier prioritaire du Val (QPV)
5. Soutenir les opérations d'acquisition-amélioration hors QPV par les bailleurs sociaux
6. Mettre en place une conférence intercommunale du logement (CIL)

AXE III. Partager la politique de l'habitat et coordonner l'action à l'échelle intercommunale

7. Coordonner la programmation de l'offre de logements sur la Communauté de Communes dans le cadre du PLUI et déterminer des objectifs de construction adaptés aux besoins du territoire
8. Soutenir et accompagner les communes dans leurs actions en faveur du logement : taxe sur le logement vacant, permis de diviser, permis de louer, droit de préemption....
9. Piloter et animer le programme d'actions
10. Définir un plan de communication sur l'habitat

M. RULHMANN estime que les cabinets font une erreur quand ils disent qu'il faut booster les centres-villes et limiter la périphérie. Beaucoup de gens achètent pour être à la campagne, pas toujours en centre bourg.

M. HUWART indique qu'il faut pour cela développer la mobilité et les moyens de communication. Il précise également que pour l'homme, si le cœur ne bat pas assez vite, il ne se fait pas d'illusion pour le reste du corps.

Mme PICHARD indique que le futur PLUI devra définir cela.

M. DALIBARD précise que les habitants des petites communes font également vivre le commerce des centres-villes.

M. HUWART conclut en indiquant qu'il faut à la fois soutenir le monde rural et mettre la campagne à la ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne un accord de principe sur ce programme d'actions afin de mener plus avant son élaboration (détail des fiches actions, rencontre des partenaires, calibrage des enveloppes financières, tableau de synthèse). La validation finale est prévue fin 2019.

Délibération n°190624-08 - Création d'une la Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

Dans l'objectif d'améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques publiques liées au logement social, l'article 97 de la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, loi n°2014-366 du 23 mars 2014) confie aux EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) la gouvernance de la politique d'attribution des logements sociaux, en articulation avec les politiques locales de l'habitat.

La création d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) est obligatoire dès lors que l'EPCI a la compétence habitat et au moins un Quartier Prioritaire au titre de la Politique de la Ville (QPV).

La CIL est une instance de concertation qui vise à favoriser une meilleure connaissance des pratiques des acteurs en vue d'améliorer les parcours résidentiels des ménages. Pour cela, elle adopte des orientations sur :

- Les modalités de coopération entre les bailleurs et les réservataires de logements,
- L'organisation des attributions de logements,
- Les mutations et les modalités de relogement des personnes prioritaires ou relevant de projets de renouvellement urbain.

La CIL est coprésidée par le Président de l'EPCI et le Préfet.

Elle rassemble, outre les maires des communes membres, le représentant de l'Etat dans le Département, des représentants des bailleurs sociaux présents sur le territoire, des représentants de tout organisme titulaire de droits de réservations, des représentants de la Région et du Département, des représentants des associations de locataires, des représentants des organismes agréés pour la maîtrise d'ouvrage d'insertion, des représentants des associations dont l'objet est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées et la défense des personnes en situation d'exclusion, etc.

Sa composition est fixée par un arrêté conjoint du Préfet et du Président de l'EPCI.

Les modalités de prise de décision des membres de droit ne sont pas fixées par la loi. C'est pourquoi, le règlement intérieur de la CIL précisera le fonctionnement de l'instance (nombre de réunions annuelles, modalités de convocation des membres titulaires et de coordination entre titulaires et suppléants, définition d'un quorum, identification du secrétariat, etc). Il sera exposé aux membres de la CIL lors de la séance d'installation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la création de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) telle que proposée,
- Autorise le Président à mettre en œuvre l'ensemble des dispositions propres à assurer son fonctionnement.

Délibération n°190624-09 - Lancement d'une étude pré-opérationnelle OPAH-RU sur les centres-villes de Nogent-le-Rotrou et Authon-du-Perche

Afin de tendre vers une offre plus attractive de l'habitat dans les centres-villes de Nogent-le-Rotrou et Authon-du-Perche et déployer des actions de réhabilitation et de restructuration de l'offre, Monsieur le Président propose de lancer une étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat- Renouvellement urbain (OPAH-RU).

Cette étude vise à définir l'opportunité, la faisabilité et les conditions de mise en œuvre de ce type d'opération dans les deux centres-villes identifiés, incluant les volets suivants : foncier, précarité énergétique, lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, social, patrimonial et économique.

Elle est étroitement liée à l'opération Cœur de ville sur le secteur nogentais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve cette proposition,
- Autorise le Président à solliciter les subventions pour son financement (ANAH, Banque des Territoires...) et à signer tous les documents s'y réfèrent.

5. Développement économique et tourisme

Délibération n°190624-10 - Perche Ambition Immobilier

Rapporteur : Guy CHAMPION

Il est proposé d'étendre le dispositif Perche Ambition à des opérations d'immobilier économique, conformément au projet de règlement joint en annexe.

Le nouveau dispositif serait intitulé « Perche Ambition Immobilier » et ces principales caractéristiques les suivantes :

- Cibles : petites entreprises artisanales, commerciales et de services (Chiffre d'affaire inférieur à 800 000€)
- Investissements éligibles :
 - o Travaux de construction d'un bâtiment neuf
 - o Travaux d'agrandissement d'un bâtiment existant (qui peut déjà être propriété du porteur de projet)
 - o Achat d'ensemble immobilier inoccupé depuis plus de 3 ans et travaux d'aménagement et de réhabilitation à caractère immobilier. Dans ce cas, les travaux seuls, sans acquisition, sont exclus (ils relèvent du dispositif Perche Ambition)
- Subvention de la CC Perche : 10% (aide comprise entre 2000€ et 5000€). Cumul possible avec une aide régionale
- Une seule aide possible par période de 5 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la création de ce dispositif d'aides aux entreprises sur la base du règlement proposé,
- Autorise le Président à signer une convention avec la Région Centre Val de Loire et tout document s'y référant pour sa mise en œuvre.

Délibération n°190624-11 - Dossiers Perche Ambition

Rapporteur : Guy CHAMPION

Dossier de M. Charles de YTURBE – SARL Golf du Perche – restaurant – Souancé au Perche –(n°19PE11)

Monsieur De Yturbe souhaite faire quelques travaux dans le restaurant du golf du Perche. Ces travaux permettront de mettre en accessibilité les toilettes et de créer une salle de réception supplémentaire pour le restaurant. Un investissement concerne le poêle afin de chauffer cette nouvelle salle.

Projet : modernisation du commerce

Investissement global : 7 873 €/HT

Investissement éligible : 7 873 €/HT

Subvention proposée : 2 360 € (30%).

Avis du comité technique : favorable

Dossier de Mme Stéphanie LEBOUTEUX – Le Panier du Perche – vente de produits locaux – Beaumont les Autels – (n°19PE09)

Madame Le Bouteux a repris seule l'entreprise Les Paniers du Perche en juin 2018. Elle a dû faire face au départ de son associée. Malgré un démarrage compliqué, l'entreprise possède aujourd'hui un modèle économique viable.

Madame Le Bouteux développe les activités de paniers à destination des entreprises et la présence sur les marchés percheros. Ainsi, elle souhaite acquérir un véhicule de livraison.

Projet : achat d'un véhicule de livraison

Investissement global : 7 900 €/HT

Investissement éligible : 7 900 €/HT

Subvention proposée : 2 370 € (30%).

Avis du comité technique : favorable

Dossier de Mme Sophie NICOLAS – Coiff Non Stop – Nogent le Rotrou –(n°19PE13)

Madame Nicolas a repris le salon de coiffure rue Paul Deschanel en novembre 2017. Elle n'a pas souhaité faire de travaux au démarrage. L'année 2018 a été compliquée suite à la disparition du propriétaire, ainsi le dossier de demande de subvention est resté en suspens. Aujourd'hui, elle est libérée de contraintes administratives et peut faire ses travaux.

Projet : Aménagement d'une boutique

Investissement global : 6 445 €/HT

Investissement éligible : 6 445 €/HT

Subvention proposée : 1 930 € (30%).

Avis du comité technique du 18 juin 2019 : non connu à la date d'envoi

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide ces demandes de subventions pour les montants indiqués.

Délibération n°190624-12 - Bail commercial – Bâtiment Blueweb, situé rue du Grand Champ, à Nogent le Rotrou

Rapporteur : Guy CHAMPION

Par acte notarié, la Communauté de Communes du Perche et l'entreprise Marie Laure Promo Action ont conclu un bail dérogatoire pour le bâtiment dit « Blueweb », situé sur la parcelle AE194 – rue du Grand Champ, à Nogent le Rotrou. Celui-ci arrivera à échéance le 30 juin 2019 et ne pourra pas être renouvelé dans les mêmes conditions, car la durée cumulée maximale est de 3 ans pour ce type de bail de courte durée.

Dès lors, il convient de conclure un bail commercial pour une durée de 9 ans, reconductible par période de 3 ans.

Le bail ne porterait que sur une partie du bâtiment (hors bureaux et étages), soit 4215 m² sur une surface totale de 4790 m². Une partie des parkings et espaces extérieurs, de même que l'entrée principale seraient réservés pour la ou les entreprises qui occuperaient les bureaux.

Une proposition de loyer de 127 000€/HT/an a été transmise à l'entreprise (en attente du retour).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Valide cette proposition
- Délègue au Président la conclusion de ce bail commercial et l'autorise à signer tous les documents s'y référant.

Délibération n°190624-13 - Véloscénie

Monsieur le Président indique que la véloscénie est une véloroute reliant Notre dame de Paris au Mont St Michel, sur plus de 450 km. L'itinéraire traverse 8 départements, 4 régions, 3 parcs naturels régionaux, 5 sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco. La véloscénie constitue aujourd'hui un produit touristique complet.

Piloté par les offices de tourisme de Chartres et du Mont St Michel, un programme d'actions est mis en place sur la période 2019-2022 afin de promouvoir la destination, développer une stratégie marketing orientée vers les expériences, renforcer la signalétique et rendre l'itinéraire complètement connecté.

Il est proposé à la CC Perche de s'inscrire dans le cadre de cette opération au travers une convention de partenariat et une participation financière de 1 000€ par an sur la période 2019-2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Valide cette proposition
- Autorise le Président à signer une convention de partenariat avec l'office de tourisme de Chartres et l'office de tourisme de Nogent le Rotrou et tous les documents s'y référant.

6. Transport scolaire

Délibération n°190624-14 - Convention Régionale de délégation de compétences pour l'organisation de transports scolaires

Rapporteur : Daniel BOSSION

La Convention de délégation de compétences conclue le 15 juin 2009 arrive à échéance.

La Région Centre Val de Loire propose de renouveler cette délégation à compter de la rentrée scolaire 2019-2020 pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31/08/2023. Au-delà, elle est renouvelable tacitement chaque année pour une durée d'un an supplémentaire au maximum deux fois.

La Région prend en charge les coûts subventionnables à hauteur de 80%, avec un prorata sur la base du rapport (nombre d'élèves subventionnables/nombre d'élèves transportés).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- valide cette proposition,
- Autorise le Président à signer la convention et tous les documents s'y référant.

Délibération n°190624-15 - Prestation de service transport au SITS : tarifs 2019

Rapporteur : Daniel BOSSION

La Communauté de Communes du Perche assure des prestations de transport scolaire pour le syndicat intercommunal de transport des élèves du secondaire vers les établissements de Nogent le Rotrou (SITS).

Pour les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020, il est proposé les tarifs suivants de facturation par kilomètre :

	Tarifs 2017-2018	Proposition de Tarifs de janvier à décembre 2019
Car de 32 et 33 places	1.64 €/km	1.77 €/km

Car de 44 places	1.64 €/km	1.77 €/km
Car de 59 places	1.64 €/km	1.77 €/km

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide cette proposition.

Délibération n°190624-16 - Prestation de service transport auprès de l'association « Les Lutins du Parc »

Rapporteur : Daniel BOSSION

L'association « Les Lutins du Parc » gère le centre de loisirs d'Argenvilliers et a sollicité la Communauté de Communes du Perche pour le service de transport dans le cadre des sorties proposées aux enfants.

Il est proposé d'accéder à la demande de l'association en mettant à disposition gracieusement le service avec bus et chauffeur pour les besoins du centre de loisirs pendant les congés scolaires, dans la limite d'un panier de kilomètres prédéfini. Une convention entre les parties régit les modalités de fonctionnement de cette prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise le Président à signer la convention.

7. Gestion des Milieux Aquatiques

Délibération n°190624-17 - Syndicat du bassin de la Sarthe : modification des statuts

Rapporteur : Dominique FRANCHET

Le Conseil Communautaire est invité à délibérer sur une proposition de modification des statuts du syndicat du bassin de la Sarthe relative au changement de siège du syndicat : « le siège du syndicat est fixé au 1, place Saint Léonard, à Saint Léonard des Bois (Sarthe) ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la modification des statuts telle que présentée.

8. Ressources humaines

Délibération n°190624-18 - Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 11h par semaine

Pour faire suite au souhait d'une commune de promouvoir un agent intercommunal, il est proposé de créer un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à raison de 11 heures hebdomadaires annualisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Valide cette proposition,
- Autorise le Président à ouvrir un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à raison de 11 h/semaine et à appliquer le régime indemnitaire correspondant.

Le poste d'adjoint technique principal de 2^{nde} classe à 11h par semaine sera supprimé après nomination de l'agent.

9. Questions diverses

Calendrier des prochaines réunions :

	Date	Lieu
PLUI – atelier Environnement	27/06/2019, à 18h	Nogent le Rotrou,
Commission Enfance-jeunesse (transport)	02/07/2019, à 18h	Pôle Enfance-jeunesse
PLUI – atelier Economie-agriculture	03/07/2019, à 10h	Authon du Perche
Remise de chèque « Petit coeur ENZO »	04/07/2019, à 18h30	Pôle Enfance-jeunesse
Commission Eau	18/07/2019, à 17h	Pôle Enfance-jeunesse
Commission Eau	06/09/2019, à 17h	Pôle Enfance-jeunesse
Conseil Communautaire	19/09/2019, à 18h30	Pôle Enfance-jeunesse

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20H15.

Le Président,